

Compte-rendu CONSEIL DE QUARTIER DU GUICHET 11 février 2015

54 habitants présents (H)

Elus : Astrid AUZOU-CONNES (Conseillère municipale déléguée au conseil de quartier du Guichet), Pierre BERTIAUX (Adjoint délégué à l'urbanisme & l'aménagement durable), Alexis FORET (Conseil municipal délégué à la proximité & à la propreté), Stanislas HALPHEN (Adjoint délégué aux travaux, à la voirie, à l'entretien du patrimoine, aux espaces publics & à la sécurité),

Intervenants extérieurs : Marie-Thérèse BOMBON (coordinatrice du dispositif Voisin'Age sur Orsay pour l'association Les petits frères des Pauvres) et Jacqueline, voisineuse ; Emmanuelle BOY-MARCOTTE (association Les Amis Campus, présentation du programme Correspondances)

Nota : En bleu, réponses ou éléments d'information rajoutés a posteriori du Conseil.

Mot de bienvenue par Astrid AUZOU-CONNES

1. Dispositif Voisin'Age : une autre façon d'être solidaires entre voisins

- Voisin'Age est un réseau social à l'attention des seniors. Il permet de mettre en relation des habitants d'un même quartier pour voisiner une personne âgée (ou liens de voisinage). Il existe dans toute la France et depuis quelques jours à Madrid.
- Ce réseau est un outil numérique qui permet de formaliser ce que beaucoup font au quotidien (aider un voisin à faire ses courses, lui rendre visite, lui téléphoner pour prendre des nouvelles, etc.) de manière individuelle. Il favorise les rencontres intergénérationnelles et crée des liens d'amitié entre voisin(e)ur et voisiné(e) et entre les voisins eux-mêmes.
- Liberté : L'inscription est libre et gratuite. Elle résulte d'une envie et d'un intérêt mutuel (petites attentions/partage d'expérience). On choisit avec qui on veut être en relation et on arrête quand on veut.
- L'inscription est simple : sur internet <https://www.voisin-age.fr> ou par téléphone auprès des petits frères des Pauvres 07 82 37 61 53
- Le dispositif est sécurisé : protection des données personnes sur le site internet, acceptation des voisins après entretien...

→ 9 Orcéens dans le réseau actuellement (1 cellule au Guichet et 1 qui débute à Mondétour). Le lancement officiel a lieu le 4 avril mais il existe depuis la rentrée.

Question : Quel est le périmètre de mise en réseau ?

Réponse : Les mises en contact se font au sein du quartier, selon les possibilités et les moyens de locomotion du voisin(e)ur.

Question : Quels sont les moyens de communication pour faire connaître le dispositif ?

Réponse : Le processus est à son début (lancement officiel en avril) mais des articles ont déjà été publiés dans le magazine municipal et on pourrait envisager une diffusion sur les panneaux administratifs.

Le sujet a également été présenté au Conseil quartier séniors en octobre 2014.

2. Correspondances

- Ce programme a été initié il y a 5 ans par l'association Les Amis du Campus avec le soutien de la ville d'Orsay.
- C'est une autre forme de voisinage, cette fois entre étudiants et les personnes habitant à proximité du centre universitaire.
- Les étudiants sont une cinquantaine dans le programme aujourd'hui et sont principalement en licence ou master.
- Pourquoi ce programme ? Il répond à un vrai besoin. Les étrangers représentent 20% des étudiants de Paris Sud. Une partie arrive dans le cadre de programmes d'échanges type Erasmus mais la majorité arrive seule (par Campus France) et sont isolés.
- Le programme les met en relation avec des habitants volontaires qui acceptent de les recevoir chez eux, d'échanger des moments conviviaux (organisation de sorties, de repas...). Ces échanges permettent aussi aux étudiants d'améliorer leur maîtrise de la langue française.
- Qui accueille ? familles, personnes seules... Tout le monde peut accueillir.
- Quel engagement ? 1 rencontre 1 fois par mois (a minima 2 par trimestre)

Pas de questions sur le sujet.

3. Sécurité, proximité, tranquillité : la « participation citoyenne »

Le responsable de la Police municipale (PM) présente le dispositif.

- La « Participation citoyenne » est un partenariat entre des citoyens volontaires et les services de l'Etat. La police municipale assure le relai entre les uns et les autres.
- Le dispositif permet aux citoyens de contribuer à la sécurité de leur quartier pour les délits dits « d'appropriation » (vols, cambriolages, dégradations), qui sont en augmentation dans la ville.
- Les objectifs sont les suivants : accroître le niveau de sécurité de la commune, associer les habitants à la sécurité de leur environnement, accroître l'efficacité de la police nationale en lui permettant d'intervenir plus rapidement (signalements plus pertinents permettant le flagrant délit), renforcer le contact et les échanges au sein des quartiers.
- Les personnes intéressées se signalent comme référent auprès de la PM qui transmet leurs coordonnées à la police nationale (PN).
- Souplesse et efficacité : on choisit d'être référent d'une ou plusieurs rues, d'un quartier. Les référents sont formés pour renseigner efficacement
- Ni milice ou patrouille ni substitution au travail de la PN : Les référents sont les yeux de la PN, peuvent signaler les événements suspects mais n'interviennent pas directement. → maillage pour relayer de l'information.
- Délibération au CM du 4 février. Signature du protocole à venir, courant avril.

- Actuellement une petite vingtaine de personnes s'est déclarée volontaire auprès de la PM, en majorité à Mondétour (4 au Guichet). Il faut a minima 25 personnes pour commencer, et idéalement 40 pour une ville de 16000 habitants

Question : La PM est-elle en lien avec la PN ?

Réponse : Oui, de manière hebdomadaire.

Question : La mairie pourrait-elle communiquer sur les mesures simples à prendre pour se protéger des cambriolages ?

Réponse : Ces questions ont fait l'objet d'une réunion publique dédiée et ouverte à tous à l'hôtel de ville le 25 novembre, en partenariat avec le commissariat de Palaiseau.

Elle avait également fait l'objet d'une réunion publique en 2014 avec malheureusement une très faible participation d'habitants.

Question : Y aura-t-il de l'information descendante de la part des services de police ?

Réponse : Oui. Des échanges ont lieu entre les référents orcéens et le référent à la PN.

Question : Qui sont les personnes sélectionnées ?

Réponse : Il n'y a pas de profil type car l'objectif est que la vigilance s'exerce 24/24 et 7/7j (retraités ou non, personnes salariées avec rythmes classiques ou 3/8 ou atypiques...).

Question : Pourquoi n'y a-t-il pas de contrôles de vitesse rue de Versailles ?

Réponse : Des contrôles de police sont organisés régulièrement et il y en a eu très récemment.

Début mars, 24 personnes se sont inscrites au dispositif.

L'inscription est aussi possible en ligne sur www.mairie-orsay.fr sur la page médiation citoyenne ou dans le dossier thématique Police municipale.

[Lien direct](#)

4. Contrat départemental de territoire (CDT) : investir dans la performance énergétique des bâtiments publics

- CDT : contrat passé entre une ville et le Conseil général : il cadre la participation financière départementale pour la réalisation de projets structurants dans un programme pluriannuel d'investissement (PPI).
- Dans le cadre de ce CDT : dépôt d'un dossier de demande de subvention sur un programme pluriannuel 2015 – 2020, relatif à la performance énergétique a été déposé par la ville (Conseil municipal du 21/01/2015) → dépôt rapide afin d'éviter de pouvoir commencer les travaux au plus tôt.
- Objectif : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics (hôtel de ville, mairie annexe, crèches, vestiaires sportifs, etc.) grâce à l'installation de robinets thermostatiques, de renouvellement des chaudières ou de travaux d'isolation des toits...
- Retour sur investissement prévu sur 10 à 20 ans
- Les travaux débuteront dès 2016 et la majorité sera effectuée entre 2017 et 2019

Pas de question sur le sujet.

5. Actualités et infos de quartier

a) Parking Kempen : stop aux « voitures ventouses »

- Un parking entièrement libre et gratuit en centre-ville est assez rare dans les environs. Problème : De nombreux automobilistes, venant de loin, se garent sur le parking et vont ensuite prendre le RER. Ces voitures bloquent une place toute la journée.
- Conséquence : il n'y a plus assez de rotation, les « voitures ventouses » sont nombreuses. Les usagers rencontrent des difficultés pour stationner sur ce parking.
- Proposition : le parking, actuellement gratuit, va passer en zone verte (gratuité limitée à la demi-journée). Cette phase de test est prévue jusqu'à l'été. Une évaluation sera ensuite faite pour savoir si cela suffit ou s'il faut le transformer en parking payant.
- Mise en place au 1^{er} février → Phase de sensibilisation pendant 15 jours (distribution de flyers et information par les agents de la PM)

Pas de question sur le sujet.

b) Encombrants et ordures ménagères

Il est impératif de respecter les dates indiquées pour déposer les encombrants.

Question : Quelle est la fréquence de passage des poubelles jaunes ? Rue de Versailles, le SIOM n'est pas passé depuis longtemps.

Réponse : 1 fois par semaine.

Les dates de collectes, rue par rue, basées sur les informations données par le SIOM, sont disponibles en ligne sur l'espace « [Calendrier de collectes](#) » sur le site de la ville et sur l'appli mobile gratuite d'Orsay. Elles le sont aussi évidemment sur le [site Internet du SIOM](#).

Remarque : Peut-on avoir un container plus grand ? La taille dépend-elle du nombre d'habitants dans le foyer ?

Réponse : Il faut s'adresser au SIOM ([possible en ligne](#)) pour en demander un plus grand ou un 2^{ème} bac. La taille n'est plus liée au nombre de personnes de l'habitation.

Remarque : Il n'y a plus de ramassage rue du Fond du Guichet. De manière générale, le service, qui coûte cher, s'est beaucoup détérioré (fréquence, qualité).

Réponse : Le SIOM est en charge de la collecte. En cas de problèmes, le plus rapide et le plus simple est de les contacter directement, soit par téléphone soit par Internet (*Précision : Dans vos réclamations, soyez le plus précis possible sur les dates, types de collectes, lieux concernés : formulaire en ligne <http://www.siom.fr/contactez-le-siom>*).

Même si c'est le SIOM qui gère, la mairie fait bien sûr remonter toutes les remarques et problèmes de distribution qu'on lui transmet au SIOM (*vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante pour les signaler proximite.ville@mairie-orsay.fr*) afin qu'il les résolve.

Par ailleurs, une réunion entre la mairie et le Président du SIOM aura lieu en mars et sera l'occasion d'aborder toutes ces questions.

→ Suite à de nombreuses remontées d'Orcéens sur ces problèmes, et malgré le relais et relances systématiques des services de la mairie auprès du SIOM, M. le Maire et les élus Orcéens au SIOM, ont envoyé mi février un courrier au Président du SIOM pour lui faire part de ces difficultés récentes, et dans l'attente d'un réajustement effectif du service rendu.

Remarque : Les règles de collecte des cartons ne sont pas claires.

Réponse : La ville a déjà demandé une clarification au SIOM, communique sur le sujet dans le magazine et a demandé au SIOM de relancer une communication auprès des usagers de leurs services.

c) La fibre optique

Le raccordement de la ville à la fibre optique est en cours. Les dernières rues raccordées au Guichet le seront en 2016.

Pas de questions sur le sujet.

d) Terrain chemin du Bois des Rames

- Historique : Mme PRESTOT a acheté mi 2010 un terrain qu'elle savait située dans une zone boisée classée non constructible et l'a aménagé pour y installer des gens du voyage (location rémunérée)
- Ce lieu étant classé, la ville a, après plusieurs avertissements et constats entrepris 2 actions (dès 2011). Au pénal : Mme Prestot a été reconnue coupable des faits reprochés et a écopé d'une amende et d'une injonction à remettre le terrain en attente (septembre 2012), jugement confirmé en appel (octobre 2014). Au civil, la ville est en attente du jugement sur le fond.
- Les travaux de remise en état ont été entrepris mais ne sont pas terminés et la ville reste vigilante.

Pas de questions sur le sujet.

e) Requalification du Chemin Jallot

- Le chemin Jallot (qui borde l'Yvette) vient d'être requalifié.
- Les travaux effectués : voie en stabilisé, arrachage d'un arbre mort afin de sécuriser le passage et agrandir sa largeur, mise en place d'un éclairage à leds pour allier confort de promenade, sécurité et économies d'énergie.

Pas de questions sur le sujet.

f) Travaux prévus pendant les vacances de février

- Assainissement : Rond-point Lozère/Florian, impasse Verdun et rue Charles de Gaulle
- Elagage d'arbres le long de la N118

→ Plus de détails dans les différents supports municipaux

Pas de questions sur le sujet.

g) Et si le quartier trouvait un nom pour le chemin entre la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et Etienne Bauer ?

- La ville invite les habitants du quartier (petits et grands) à proposer un nom pour ce petit chemin.
- Plus d'informations à venir

Pas de questions sur le sujet.

h) Place publique paysagère : état d'avancement

- Les travaux pour la place débuteront au printemps et se concentreront sur l'été afin de réduire au maximum les nuisances.
- A la suite des remarques soulevées lors du CQ d'octobre 2014 sur la dangerosité des potelets, une étude a été menée et ceux-ci vont être remplacés par des bornes « Icaria » (borne en béton gris granit anti-stationnement conçue pour marquer la transition entre la chaussée et le trottoir).

Remarque : Les poteaux en plastique le long de la résidence sont dangereux pour les enfants qui descendent du bus.

Réponse : Ces glissières sont provisoires (en attendant l'aménagement d'un véritable trottoir en même temps que les travaux de la place) mais ont justement vocation à protéger les piétons de la route.

6. Questions sur les aménagements rue de Versailles et à ses abords

Astrid AUZOU-CONNES et Pierre BERTIAUX remercient l'association Versailles d'Orsay pour avoir fait part de ses questions concrètes et constructives à la ville avant le conseil de quartier.

Question : Pourquoi lancez-vous de nouveaux projets immobiliers ? Quel poids avez-vous face aux investisseurs ? Quelles garanties avez-vous que la maison de Pierre Gilles de Gênes ne sera pas détruite ?

Réponse (PB) : La construction de logements et l'arrivée de nouveaux habitants est gage de dynamisme pour une ville (redynamisation des écoles, des commerces, proximité travail/habitat avec zone d'emplois et donc qualité de vie). Une ville qui ne construit pas est une ville qui se désertifie puis meurt. De plus, les besoins en logements en Ile-de-France sont très importants.

Concernant les opérations immobilières en général, la ville n'étant pas propriétaire des terrains, elle ne peut interdire aux promoteurs d'investir si les permis de construire sont conformes, notamment au PLU* (révision en cours pour mise en conformité avec la loi ALLUR : il y aura une enquête publique afin que les habitants puissent se prononcer sur le sujet). Elle peut en revanche les accompagner pour que les projets soient en harmonie avec l'habitat et les commerces existants.

Plusieurs promoteurs ont déjà montré leur intérêt. La ville les incite à venir discuter de leurs projets. Certains le font comme Bouwfound Marignan. Son récent projet d'aménagement (investir les fonds de parcelle, rue Louise Weiss, en sauvegardant donc la maison De Gennes) prend en compte les demandes de la ville (préservation de la Maison PDdG préservation / intégration dans le paysage urbain) et est donc accueilli plus favorablement par la mairie (contrairement à celui de la Francosuisse sur le Fond du Guichet).

La ville a lancé un périmètre d'étude de 15 000 m² sur cette zone (entre la maternelle et les jardins partagés avec extension à la rue de Versailles jusqu'à la voie ferrée et de la gare du Guichet aux Planches). Cet outil juridique permet de protéger le secteur pendant une durée de 5 ans et donc d'élaborer un projet de qualité en donnant la possibilité à la ville de surseoir aux permis de construire déposés par les promoteurs.

La ville a donc la main pour donner le rythme.

** Plan Local d'urbanisme : document de référence fixant les dispositions d'urbanisme sur le territoire de la commune pour les 10 à 15 prochaines années, il remplace le traditionnel Plan*

d'occupation des sols (POS). Le PLU devra être revu en 2015, comme de très nombreuses villes, pour des raisons réglementaires de conformité avec les lois Grenelle et ALLUR.

Question : Quid de l'assainissement sur un terrain appelé autrefois « le Bourbier » et parcouru par une multitude de cours d'eau et nappes souterraines ?

Ces questions seront traitées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement en cours et pourront être abordées lors d'une réunion publique dédiée à cette partie du quartier.

Question : Quid du stationnement quand la règle est de prévoir 1,5 place par logement alors que les foyers en ont très souvent 2 ?

Il est nécessaire de se réapproprier la ville contre les excès des situations de transits. Ces projets sont aussi une occasion de « questionner notre rapport à l'automobile et l'équilibre entre circulation douces et place de la voiture en ville ».

→ [Médiation citoyenne] Les questions étant nombreuses, P. Bertiaux propose aux habitants d'organiser une réunion publique consacrée aux aménagements envisagés dans cette partie du Guichet, après les vacances d'hiver. Ainsi, l'ensemble des questions pourra être traité.

La réunion est fixée au 18 mars à 20h30, une communication sur ce RDV citoyen sera faite sur les supports de communication de la ville (mag de mars, site internet, appli mobile, panneau électronique, etc.).

L'ordre du jour sera consacré aux aménagements et enjeux en cours sur le quartier dit du Buisson, actuellement protégé par un Périmètre d'étude élargi.

D'autres questions ?

Des propositions de sujets à aborder pour les Conseils de quartiers ?

Des propositions d'actions de médiation citoyenne ?

→ RDV sur <http://www.mairie-orsay.fr/vie-citoyenne/mediation-citoyenne.html>

→ Contactez le service : 01 60 92 80 21 / mediation.citoyenne@mairie-orsay.fr

RAPPEL : Votre élue référente de quartier, Astrid Auzou-Connes est à votre disposition ! Prenez RDV au 01 60 92 80 21

(Réflexion en cours pour déterminer un lieu de permanence régulier dans le quartier)
